

ROUGEOLE : UN CAS CONFIRMÉ À MONTRÉAL

Aux médecins, infirmières et IPS des urgences, des cliniques médicales, des équipes PCI, aux pédiatres, aux microbiologistes-infectiologues des établissements de santé, aux infirmières en petite enfance et infirmières scolaires.

Situation préoccupante : Le 6 février, un cas confirmé de rougeole a été déclaré à Montréal. L'infection a probablement été acquise lors d'un voyage en Afrique. Pendant sa période de contagiosité, cette personne a fréquenté certains lieux à Montréal : une école (le 29 janvier), une clinique médicale (le 31 janvier) et les urgences de deux centres hospitaliers pédiatriques (du 31 janvier au 1er février et le 2 février). Une intervention auprès de tous les contacts dans ces milieux est en cours. En tenant compte de la période d'incubation, d'autres cas pourraient survenir chez des personnes non adéquatement protégées d'ici le 27 février.

RECOMMANDATIONS

DÉTECTER ET PRENDRE EN CHARGE LES CAS, dès la prise de rendez-vous, l'accueil et le [triage](#)

- Considérer la rougeole chez tout patient présentant de la **fièvre, de la toux et une éruption cutanée maculopapulaire généralisée** qui aurait pu être exposé au cas décrit ci-haut ou qui a voyagé dans les 3 semaines précédant les symptômes dans un pays où cette infection circule (voir [Guide santé voyage](#), pays endémique ou éclosion en cours);
- Déclarer rapidement par téléphone tout cas suspect de rougeole à la Direction régionale de santé publique, ainsi qu'au service de prévention et de contrôle des infections (PCI) de votre établissement.

METTRE EN PLACE LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS

- Faire porter un masque chirurgical au patient;
- Isoler le patient en salle d'examen fermée ou, idéalement, à pression négative;
- Porter un masque N95, si vous êtes un professionnel soignant, et mettre en place les précautions additionnelles de type **aérien**.

DEMANDER LES TESTS DE LABORATOIRE APPROPRIÉS EN FONCTION DE LA DATE DE L'ÉVALUATION MÉDICALE

Isolement du virus	<ul style="list-style-type: none">• ≤ 4 jours après le début de l'éruption : PCR du virus de la rougeole à partir d'un écouvillon nasopharyngé pour confirmation et géotypage• ≤ 7 jours après le début de l'éruption : PCR du virus de la rougeole à partir d'un échantillon d'urine
ET	
Sérologie	<ul style="list-style-type: none">• ≥ 3 jours et ≤ 28 jours après le début de l'éruption : sérologie IgM• ≤ 7 jours après le début de l'éruption : IgG 1^{er} serum, puis 2^e sérum de 1 à 3 semaines après le 1^{er} prélèvement

PRENDRE EN CHARGE LES CONTACTS

- Établir la liste des personnes présents en même temps que le cas dans la salle d'attente;
- Certaines personnes à risque doivent recevoir des immunoglobulines (Ig) si la première exposition remonte à moins de 7 jours : enfants de moins de 12 mois, femmes enceintes et personne immunosupprimées. Les détails des indications et des produits à utiliser sont disponibles dans la section [Rougeole](#) de notre extranet. Cette page détaille aussi les corridors de services qui ont été convenus pour l'administration des Ig;
- Vacciner les personnes âgées de 6 mois et plus, considérées comme non protégées, dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} contact avec le cas de rougeole.

Profiter de chaque occasion pour mettre à jour le statut vaccinal de toute personne.

L'efficacité du vaccin contre la rougeole est de 85 à 95% après la 1^{re} dose et de plus de 95% après la 2^e dose.

RESSOURCES

- Page du MSSS sur la [rougeole](#) pour les professionnels
- Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) : section sur le vaccin [RRO](#) et sur les [immunoglobulines](#)
- La [fiche technique pour la gestion des cas et contacts de rougeole](#)

POUR DÉCLARER UN CAS À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Par téléphone : 1-800-265-6213.

Par télécopieur* : Transmettre le formulaire de déclaration AS-770 au 450-928-3023.

*Veuillez SVP indiquer sur le formulaire si le cas a eu des contacts connus avec des personnes vulnérables (bébés de moins d'un an, immunosupprimés, femmes enceintes).

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.